

Commissions fédérales Mandat 2024-2028

CNS Parkour et CN des Jeunes

- **Commission Nationale Spécialisée Parkour** (article 39 du Règlement Intérieur)

La CNS Parkour est présidée par le Représentant Technique Fédéral de la discipline désigné par le Comité Directeur, en son sein.

- **Commission Nationale des Jeunes** (article 23 du Règlement Intérieur)

Elle est composée de treize membres, désignés par le Comité Directeur :

- le Président de la Fédération,
- un vice-président,
- le médecin fédéral,
- deux membres du Comité Directeur,
- huit jeunes gymnastes (un par discipline).